

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 février 2014 sous la présidence de M. FAVIERE Alain, Maire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2013.

Les résultats du compte administratif 2013 sont approuvés à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement : 584 625,05 €

Recettes de fonctionnement : 732 282,76 €

Dépenses d'investissement : 409 685,41 €

Recettes d'investissement : 382 802,66 €

Les résultats du compte de gestion 2013, identiques à ceux du compte administratif, sont également approuvés à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE D'ANZEME ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET POUR DES INTERVENTIONS SUR LES SITES TOURISTIQUES SITUES SUR LA COMMUNE D'ANZEME

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « gestion des équipements touristiques », la communauté d'agglomération souhaite pouvoir bénéficier de la mise à disposition des services de la commune d'Anzême.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services qui sera passée entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Cette convention concerne les services de la commune d'Anzême (service technique, service accueil et ménage, service administratif et accueil), aptes à gérer le fonctionnement des sites touristiques situés aux lieux-dits « Le Puy Chaillaux et Péchadoire » (gîtes, mobiles homes, camping, point d'accueil et d'information, bâtiments sanitaires) pour des interventions techniques liées au fonctionnement et à la gestion de ces sites touristiques.

Les agents demeurent statutairement employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. A ce titre, ils continuent de percevoir la rémunération versée par la Commune.

La Communauté d'Agglomération remboursera à la Commune tous les trimestres les salaires calculés en fonction du nombre d'heures effectuées sur les sites.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORT DU CANTON DE SAINT-VAURY

Le Maire rappelle que ce syndicat avait pour objet unique d'organiser le transport des élèves du collège de Saint-Vaury et qu'il n'a plus d'activité depuis la rentrée scolaire 2011-2012, date depuis laquelle le Conseil Général assure en direct la gestion de ce service public.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE la dissolution du syndicat de transport des élèves du Collège de Saint Vaury avec prise d'effet au 15 mars 2014 ;
- **PRECISE**, qu'en l'absence d'actif et de passif, aucune répartition n'est à effectuer, que le résultat comptable de l'exercice 2013 ainsi que l'état des restes à recouvrer soient transférés sur le budget de la Commune de Saint-Vaury ;
- **FAIT DON** de l'excédent de fonctionnement constaté lorsque les opérations comptables seront réalisées en totalité, au foyer du Collège Louis Durand de Saint Vaury.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR ACHAT DE MATERIEL POUR LE RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) DE BONNAT QUI INTERVIENT A L'ECOLE D'ANZEME

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le SIVU des écoles de Bonnat finance les dépenses de fonctionnement du RASED qui intervient à l'école d'Anzême, le RASED a été obligé d'acheter un nouveau matériel (fichier d'évaluation pour l'examen psychologique de l'enfant) dont le coût (1607,86 €) a été réglé par le SIVU des écoles de Bonnat. Ce dernier sollicite une aide financière de toutes les écoles couvertes par ce RASED calculée ainsi : 1607,86 € / 62 (nombre de classes des communes concernées) X 3 (nombre de classe à Anzême), la somme demandée à Anzême est donc de 77,80 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser cette somme au SIVU des écoles de Bonnat.

INFORMATION RELATIVE AU REDECOUPAGE CANTONAL ET MOTION RELATIVE AU CANTON DE SAINT-VAURY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le maintien de la commune de Saint-Vaury en tant que chef-lieu de canton historique et la réintégration des 3 communes de Gartempe, Saint Sylvain-Montaigut et Montaigut.

DEMANDE D'AIDE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre d'une Anzêmoise sollicitant une aide de la commune pour un voyage scolaire de sa fille scolarisée au collège Martin Nadaud à Guéret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que la Commune n'accorde des aides que pour les élèves scolarisés à l'école d'Anzême et au collège Louis Durand de Saint-Vaury qui est le collège de rattachement pour Anzême, décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne lecture du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service de l'eau. Il sera affiché en mairie.
- Le Conseil Municipal décide que la commission des travaux se rendra au Theil pour un problème d'eau qui stagne devant la cour d'un particulier.